



CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de séance
du 09 novembre 2023
à 21 heures

Date convocation : 02/11/2023

Affichage : 03/11/2023

Membres du Conseil	
Municipal en exercice :	23
Présents :	18
Absents excusés :	3
Procurations :	2
Votants :	20

PRÉSENTS	Mmes Sylvaine GENDRON, Corinne LEBRUN, Muriel LUX, Caroline PRIGENT, Anne-Emmanuelle RAMOND, Isabelle SENE, Valérie VANDON Mrs Paul-Marie BLANC, François BOMPAY, Francis CAMMAS, Jean-Pierre CERISIER, Éric CHELLE, Jacques DEJEAN, Cédric LAVIGNE, Roland ESTRADE, Claude HELIN, Alain LARGE, Jean-Christophe SANCHEZ
ABSENT(E)S	Mmes Angeline BONNET, Pauline MARQUET M. Nicolas PAPAIX
PROCURATIONS	Mme Elsa MARRE-LARTIGUE à Corinne LEBRUN M. Christian DIEZ à Jean-Pierre CERISIER
PRÉSIDENT	M. Paul-Marie BLANC
SECRÉTAIRE	M. Jean-Christophe SANCHEZ
ORDRE DU JOUR	<p><u>Assainissement</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Transfert de la compétence assainissement collectif – Adhésion au SMDEA Réseau 31 2. Redevance assainissement collectif – tarifs 2023 3. Validation de la révision du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées et réalisation d'un zonage des Eaux Pluviales <p><u>Finances</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Demande de subvention – Conseil Départemental – construction médiathèque 5. Décision modificative n°2 – budget communal <p><u>Fonction publique</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 6. Création d'un emploi permanent de gestionnaire RH <p><u>Urbanisme</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 7. Projet de convention d'occupation temporaire du domaine public relatif à la construction et à la gestion d'immeubles photovoltaïques <p><u>Autres domaines de compétences</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 8. Annulation de délibérations classées sans suites pour clôturer des registres administratifs

	<p>Décisions du Maire :</p> <p>23-060 – Attribution MAPA mission CSPS – construction médiathèque 23-061 – Attribution MAPA mission contrôle technique – construction médiathèque 23-062 – Contrat de location 102 route de Longages – Bail commercial</p> <p>Questions diverses</p>
--	---

M. le Maire ouvre la séance à 21 heures 03.

Il procède à l'appel et fait état des procurations.

Le quorum étant atteint, il propose au Conseil municipal de désigner M. Jean-Christophe SANCHEZ en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu de la séance du 28 septembre 2023 et le soumet à approbation.

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

ASSAINISSEMENT – Transfert de la compétence assainissement collectif – Adhésion au SMEA Réseau 31

Rapporteur : M. le Maire

Transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2024 à Réseau 31, qui comprend le transfert automatique des réseaux, postes de relevage, de la station d'épuration et de l'ensemble des contrats en lien avec la compétence (actif, passif et emprunts).

La station d'épuration actuelle arrive en limite de capacité (2200 équivalents habitants – EH) avec une évolution à + 1100 EH et le projet d'extension de la station présenté en 2022 n'était pas satisfaisant.

Corinne LEBRUN demande si l'ensemble des 3000 habitants de la commune sont raccordés sur la station. Réponse non, il y a des habitations en assainissement autonome.

Muriel LUX demande – quel sera le nombre d'EH raccordé sur la nouvelle station ? Réponse environ 3 200 EH.

Franck CAMMAS demande s'il n'y avait pas de possibilité de solliciter le SIECT pour reprendre la compétence assainissement collectif. Réponse le SIECT n'a pas cette compétence, seulement compétent pour l'assainissement autonome.

Muriel LUX s'interroge sur la reprise par Réseau 31 au regard des futurs travaux à mener.

Le conseil municipal doit se prononcer sur :

- Le transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2024

- L'approbation des statuts de Réseau 31
- L'élection de 3 délégués

Franck CAMMAS, Jacques DEJEAN et Alain LARGE se proposent en tant que délégués

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

ASSAINISSEMENT – Redevance assainissement collectif – tarifs 2023

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre du projet de transfert de la compétence assainissement à Réseau 31 au 1er janvier 2024, une proposition de lissage du tarif de l'assainissement collectif a été envisagée afin de faire converger progressivement le tarif actuel de la commune avec celui de Réseau 31.

La proposition se décompose en 4 étapes pour une convergence complète à l'horizon 2026. La première étape est à réaliser par la commune de Bérat, les trois autres le seront par Réseau 31.

A ce titre, il est proposé d'appliquer dès le 1er décembre 2023 les nouveaux tarifs suivants :

	Part fixe - redevance	Part variable – prix de la consommation
2023 – tarif actuel de la commune	57.20 €	0.790 €/m3
2023 – tarif commune au 1er novembre 2023	60.94 €	0.969 €/m3

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

ASSAINISSEMENT – Validation de la révision du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées et réalisation d'un zonage des Eaux Pluviales

Rapporteur : Alain LARGE

La commune est dotée d'un zonage assainissement des eaux usées datant de 2012 et d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2013 et modifié en 2020. Afin d'assurer la cohérence de ces documents, il convient de procéder à l'actualisation de son Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées et à l'élaboration d'un zonage des Eaux Pluviales.

La commune a mandaté la société SCE aménagement et environnement afin de mener à bien les études.

Après plusieurs mois de travail, Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le rapport restitué par la société SCE.

Il s'agit d'une étude globale, un état des lieux des réseaux et une actualisation de la cartographie (zonage) des zones en assainissement collectif et autonome. Cette étude permet également l'élaboration d'un zonage des eaux pluviales, ce qu'il n'y avait pas jusqu'à présent.

Isabelle SENE demande si ce dossier sera également transféré à Réseau 31. Alain LARGE répond que non, le Schéma Directeur est en lien avec le PLU. Réseau 31 pourra toutefois l'utiliser si besoin.

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

FINANCES – Demande de subvention – Conseil Départemental – construction d'une médiathèque

Rapporteur : Corinne LEBRUN

Dans le cadre du projet de construction de la future médiathèque et afin de bénéficier des aides allouées par le Département, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à faire la demande de subvention pour la base de l'avant-projet et le plan de financement, pour un montant de 999 300.00 € HT, au taux espéré de 35 %.

La commune a déjà bénéficié de l'aide de la DRAC sur ce projet, qui pourra également subventionner le mobilier, la matériel informatique ... Corinne LEBRUN ajoute que de la géothermie est envisagée sur le projet de construction. Elle pourrait être subventionnée à hauteur de 62% par la Région avec une aide possible de l'ADEME (coût prévisionnel 75 000 €).

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

FINANCES – Décision modificative n°2 – budget communal

Rapporteur : M. le Maire

Considérant qu'il est nécessaire d'abonder le chapitre 012, dépenses de personnel. Il convient alors d'effectuer les modifications suivantes :

Augmentation des Crédits - Recettes		Augmentation des Crédits - Dépenses	
Chapitre et Article	Somme	Chapitre et Article	Somme
Chap 013 – art 6419 Remboursement sur rémunération du personnel	25 000 €	Chapitre 012 – art 6413 personnel non titulaire	19 500 €
		Chapitre 012 – art 6417 rémunérations des apprentis	3 500 €
		Chapitre 012 – art 6470 Autres charges sociales	2 000 €
TOTAL DIMINUTION	25 000 €	TOTAL AUGMENTATION	25 000 €

Isabelle SENE s'interroge sur l'écart par rapport au budget prévisionnel. Cela s'explique à la fois par la revalorisation du point d'indice qui n'était pas prévue et par l'embauche d'agents contractuels en remplacement des fonctionnaires absents.

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

FONCTION PUBLIQUE : Création d'un emploi permanent de gestionnaire RH

Rapporteur : M. le Maire

Considérant la nécessité d'assurer les missions de gestionnaire RH/assistant administratif polyvalent au sein du service administratif de la commune, M. le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi permanent, à temps complet, de gestionnaire RH.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade de :

- Adjoint administratif

Il pourra également conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique être pourvu par un agent contractuel pour une durée de 3 ans « lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ».

Sylvaine GENDRON s'interroge sur la création de poste. Le poste est créé afin de pouvoir nommer Mme Mélaïne NIARD stagiaire. Il n'existait pas de poste disponible à ce grade dans le tableau des effectifs de la commune.

Muriel LUX demande ce que signifie la dénomination « stagiaire ». Il s'agit de l'année précédant la titularisation, elle peut être assimilée à une période de probation.

M. le Maire profite de ce point RH pour informer du recrutement d'un responsable des services techniques qui prendra ses fonctions le 1^{er} décembre 2023.

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

URBANISME : Projet de convention d'occupation temporaire du domaine public relatif à la construction et à la gestion d'immeubles photovoltaïques

Rapporteur : Alain LARGE

En complément de la délibération n°22-008 du 2 février 2022 attribuant la promesse d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, les auditeurs financiers de la société VERTSUN demandent de préciser les principales caractéristiques du projet et d'approuver le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public.

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES : Annulation de délibération classées sans suites pour clôture des registres administratifs

Rapporteur : M. le Maire

Certaines délibérations adoptées ont perdu leur objet avant leur transmission aux autorités centrales.

Afin de permettre la clôture des registres administratifs, il convient d'annuler les délibérations classées sans suites ci-dessous :

DATE DU CM	NUMERO DELIBERATION	OBJET DELIBERATION
20/09/2021	21-076	Ressources Humaines – Association de la commune de Bérat à la mise en concurrence par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne pour l'obtention d'un contrat groupe d'assurance statutaire à effet au 1er janvier 2022
09/12/2021	21-100	Justice – Motion de soutien pour la création d'un poste de juge pour enfants à Saint-Gaudens
09/12/2021	21-101	Convention assistance technique avec le Département
02/02/2022	22-010	Finances – Demande de subvention auprès du département pour des prestations de démolition et désamiantage
30/03/2022	22-032	Finances – Demande de subvention auprès du Département pour la construction de l'extension du local de l'USB
13/04/2022	22-052	Ukraine – Subvention d'aide
07/07/2022	22-075	Urbanisme – Prémption SAFER
01/09/2022	22-088	HGE – Adhésion au syndicat Haute-Garonne Environnement
21/11/2022	22-119	Intercommunalité – Répartition de la taxe d'aménagement

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

DECISIONS DU MAIRE

- 23-060 – Attribution MAPA mission CSPPS – construction médiathèque
- 23-061 – Attribution MAPA mission contrôle technique – construction médiathèque
- 23-062 – Contrat de location 102 route de Longages – Bail commercial

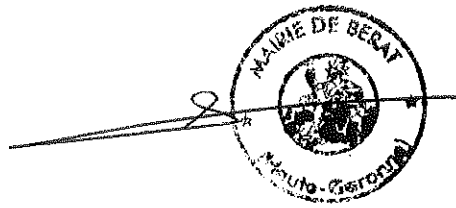
INFORMATIONS DIVERSES - Néant

QUESTIONS DIVERSES

Isabelle SENE demande quand débutera le chantier de la médiathèque. Probablement après l'été 2024.

M. Le Maire lève la séance à 22h10

Le Maire
Paul-Marie BLANC



Le Secrétaire de séance
Jean-Christophe SANCHEZ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Sanchez', written over a horizontal line.